

Rapport du jury des concours externe et interne pour le recrutement de Techniciens Supérieurs de la Météorologie Session 2024

Contexte réglementaire

Les concours externe et interne pour le recrutement des techniciens supérieurs de la météorologie (TSM) sont prévus par le décret n° 2011-1139 du 21 septembre 2011 portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs de la météorologie.

Les modalités des concours sont fixées par arrêtés ministériels du 27/12/2012.

Les 2 épreuves écrites des 2 concours sont communes et sont décomposées ainsi :

— Épreuve n° 1 : réponse à une série de questions à partir d'un ou plusieurs documents portant sur un sujet d'actualité et rédaction d'un commentaire (durée 3 heures ; *coefficient* 3).

Cette épreuve est destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse du candidat, sa qualité rédactionnelle et son aptitude au raisonnement.

— Épreuve n° 2 : questionnaire composé de 25 questions maximum, fermées ou ouvertes (durée 3 heures ; *coefficient* 5), portant sur :

Pour la filière instruments et installations : une partie du programme d'enseignement de mathématiques de la classe de terminale des séries technologiques STI2D et STL et une partie du programme des enseignements technologiques transversaux et des enseignements spécifiques de la spécialité système d'information et numérique du cycle terminal de la série STI2D.

Pour la filière exploitation : une partie du programme de l'enseignement spécifique de mathématiques de la classe de terminale de la série scientifique et une partie du programme de l'enseignement spécifique de physique-chimie de la classe de terminale de la série scientifique

Chaque épreuve est notée de 0 à 20. Toute note inférieure à 5 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

En cas d'égalité en nombre de points entre plusieurs candidats inscrits dans la même spécialité, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve orale d'admission et, en cas de nouvelle égalité de note à l'épreuve orale d'admission, à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve n° 2 d'admissibilité.

Ne peuvent être déclarés admis que les candidats ayant obtenu un nombre de points au moins égal à 150 points.

En cas de partage des voix lors des délibérations du jury, celle du président est prépondérante.

Les ouvertures des concours interne et externe pour 2024 ont été fixés par décisions de la présidente-directrice générale en date du 22 décembre 2023 et 8 janvier 2024. Les décisions fixant le nombre de postes offerts pour les concours interne et externe sont parues les 8 avril 2024.

Composition du jury

La composition du jury pour les deux concours externe et interne TSM a fait l'objet d'une décision de la présidente-directrice générale en date du 14 mars 2024.

Concours externe et interne:

Présidente :

- Mme Nathalie CERISIER, ingénieure divisionnaire des travaux de la météorologie.

Vice-Président :

- M. Olivier GARROUSTE, ingénieur divisionnaire des travaux de la météorologie.

Membres de jury :

- Mme Marie-Bénédicte BERNARD, ingénieure des travaux de la météorologie ;
- M. Bruno ROBERT, professeur certifié hors classe en Sciences Industrielles de l'Ingénieur ;
- M. Bertrand LAVIEC, ingénieur des travaux de la météorologie.

Examineurs :

Épreuve n° 1 commune

- Mme Sabine VAILLANT-PINAULT, professeur agrégée de lettres modernes.

Épreuve n° 2 spécialité « instruments et installation » :

- Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;
- M. Bruno ROBERT, professeur certifié hors classe en Sciences Industrielles de l'Ingénieur.

Épreuve n° 2, spécialité « exploitation » :

- Mme Sophie BOULPICANTE, professeur de lycée professionnel hors classe ;
- Mme Fadia GAST, professeur certifié de l'enseignement agricole hors classe.

Le calendrier

Le calendrier et les éléments de cadrage sont rappelés dans les notes d'information de la DRH (cette année les deux spécialités ont été ouvertes).

Pour la première fois, l'inscription au concours externe a été organisée via la procédure nationale de préinscription Parcoursup. Ainsi, les dates de dépôt des candidatures ont été fixées en fonction du calendrier de Parcoursup.

Date limite de dépôt des candidatures pour le concours externe : 03/04/2024 et le concours interne : 14/03/2024.

Date des épreuves écrites : 17 et 18 avril 2024

Date du jury d'admissibilité du concours interne et externe : 30/04/2024

Date des épreuves orales du concours interne et externe : du 13/05/2024 au 17/05/2024

Date du jury d'admission du concours interne : 14/05/2024

du concours externe, filière instruments et installations : 13/05/2024

du concours externe, filière exploitation : 17/05/2024

	Exploitation		Instruments et installations	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Nombre de postes	2	8	4	11

Chiffres 2024

	Exploitation		Instruments et installations	
	Interne	Externe	Interne	Externe
Nombre d'inscrits	5	124	0	64
Nombre de présents à l'épreuve écrite	4	77	-	25
Nombre d'admissibles	3	38	-	12
Nombre d'admis	1	9	-	8
Seuil d'admissibilité (en points) /160	76,85	78,35	-	59,65
Seuil d'admission (en points) /300	181,85	208,85	-	155,1
Taux de réussite %	25 %	11,6 %	-	32 %

Avis et recommandations des examinateurs sur les épreuves écrites du concours TSM 2024

Épreuve n°1 - Français (type synthèse de documents)

Des copies très hétérogènes cette année, que ce soit dans la capacité à comprendre des textes de culture générale scientifique ou dans la capacité à rédiger de manière claire.

Dans l'ensemble, les meilleures copies montrent une bonne capacité à synthétiser leur argumentation et à donner le contexte nécessaire pour comprendre et justifier leurs prises de position.

Il faut veiller à la gestion du temps afin de répondre à l'ensemble des questions posées. Attention à bien tenir compte également de la longueur attendue des réponses : une question de réflexion évaluée sur 10 points demande nécessairement un développement conséquent.

Épreuve n°2 – Physique-Chimie :

On peut recommander aux candidats de veiller d'une part à une préparation méthodique et approfondie qui ne néglige aucun aspect du programme, et d'autre part à la bonne gestion du temps afin de réserver tout le temps nécessaire pour répondre aux questions de Physique-Chimie de cette épreuve mixte avec l'épreuve de mathématiques.

Épreuve n°2 – Mathématique :

Des copies très hétérogènes mais beaucoup de candidats ont une maîtrise insuffisante des fondamentaux mathématiques. On peut conseiller aux candidats de travailler et approfondir en amont les notions de base, et de prendre le temps de la réflexion face aux questions afin de lire et comprendre correctement les consignes.

Épreuve n°2 - Technologie :

La partie Technologie de l'épreuve Maths/Technologie comportait 12 questions couvrant les différents champs de connaissances abordés pendant la formation d'un élève de terminale STI2D spécialité SIN.

Le sujet comportait des questions ouvertes et des questions à choix unique (QCU).

Le sujet prenait comme support l'étude d'un objet technique grand public.

Le questionnement portait sur les concepts de base des circuits numériques et analogiques (codage de l'information, lecture de documentation technique, algorithmes, notions générales sur les réseaux, capacité d'une batterie...).

Le faible nombre de copies ne permet pas une exploitation fiable des réponses des candidats à chaque question.

On peut souligner un manque de rigueur dans l'utilisation des unités et grandeurs physiques manipulées dans les calculs proposés. Les concepts élémentaires des circuits analogiques sont mal maîtrisés (calculs d'une intensité, d'une tension, notion de puissance et d'énergie).

Les questions de codage de l'information ont été correctement traitées par une majorité de candidats.

Cependant, les connaissances et la culture générale technologique attendues sont loin d'être maîtrisées dans les domaines de l'électronique numérique et analogique (organisation d'un système, identification et rôle des fonctions de bases de l'électronique, calculs élémentaires associés...).

Les connaissances sur les réseaux sont superficielles et le vocabulaire utilisé souvent très approximatif pour de futurs techniciens.

On peut aussi recommander aux candidats de réserver le temps nécessaire pour répondre au sujet de cette épreuve mixte avec l'épreuve de mathématiques.

Avis et recommandations du jury **sur les épreuves orales du concours Externe TSM 2024**

Le nombre de candidats admissibles avait été arrêté à 38 pour la filière « Exploitation » dont 36 ont participé aux épreuves orales. Pour la filière « Instruments et installations », sur 12 candidats admissibles 11 se sont présentés aux épreuves orales.

Contexte :

L'épreuve orale consiste en un entretien avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale tiré au sort par le candidat, permettant d'apprécier ses qualités de réflexion, ses connaissances et ses motivations (durée totale 35 minutes ; *coefficient 7*)

Le déroulement de cette épreuve orale se fait en 2 phases, une de préparation et l'autre consistant en un entretien avec le jury.

Le candidat, après tirage au sort d'un document servant de support à l'entretien, prend connaissance de celui-ci et en dresse un plan sommaire lui permettant de présenter le texte au jury, ou, dans le cas d'une citation, de présenter un argumentaire structuré en relation avec le sujet de la citation. Il dispose pour cela de 15 minutes.

L'entretien avec le jury, d'une durée de 20 minutes, débute par une présentation du document tiré au sort par le candidat (5 minutes), qui se poursuit avec des questions du jury sur le document remis en préparation (5 minutes). Le candidat est notamment jugé sur ses aptitudes à présenter une synthèse du texte à partir d'un plan précis et de notes succinctes. Il doit être capable d'argumenter sur le thème du texte à l'aide d'une syntaxe appropriée et d'un vocabulaire riche et précis. Le candidat doit montrer sa capacité à réfléchir de manière critique et à résoudre des problèmes. Le jury peut poser des questions pour tester la logique et la cohérence des réponses.

L'entretien se termine par une conversation libre où le candidat est invité à présenter son parcours à partir du curriculum vitae remis au préalable au service organisateur du concours.

Le jury cherche à comprendre les motivations du candidat et son intérêt pour la météorologie. Le jury peut poser des questions sur les raisons pour lesquelles le candidat a choisi ce domaine et ses aspirations professionnelles.

Ces critères permettent au jury de sélectionner les candidats les plus aptes à réussir dans le rôle de technicien supérieur de la météorologie.

Remarques :

1) nombre de candidats :

Cette année, les inscriptions (pour la première fois) sur Parcoursup, ont permis une plus grande visibilité du concours pour les lycéens ou étudiants juste post-bac, et donc un plus grand nombre d'inscriptions aux épreuves écrites.

Cependant le nombre de désistements au moment du passage de l'épreuve écrite, a été beaucoup plus important que les années précédentes dans les deux filières.

Au final, le nombre de candidats présent à l'épreuve écrite en 2024 est sensiblement le même qu'en 2023, avec toujours un très net déséquilibre : beaucoup plus de candidats pour la filière « exploitation » pour un nombre de places offertes plus faible.

2) classe d'âge des candidats admissibles :

Pour les deux filières, la très grande majorité des candidats était dans la catégorie d'âge 18-22 ans, en passe d'avoir le baccalauréat ou avec quelques années post-bac.

3) niveau des candidats :

Pour la filière « Instruments et installations », le jury a constaté, en plus du faible nombre de candidats, une inhomogénéité de niveau : quelques très bons candidats, mais un niveau moyen ou faible pour les autres.

Une nouvelle fois le jury déplore de n'avoir pu recruter le nombre de techniciens souhaité dans cette filière. Il reste donc encore des mesures à prendre pour mieux faire connaître ce concours.

Pour la filière « exploitations », ce problème ne se rencontre pas. On constate un nombre plus grand de candidats et un bon niveau général.

4) motivations :

- choix de la filière

La « filière exploitation » a été réouverte en 2022, après 3 années sans recrutement.

L'ouverture des 2 filières a permis de retrouver des candidats avec un profil adapté à chacune d'entre elle et souvent très motivés.

Cette année, les deux concours avaient été proposés à des dates différentes pour laisser la possibilité aux candidats qui le souhaitaient de s'inscrire dans les deux filières. Très peu de candidats se sont inscrits sur les deux filières et au final il est apparu clairement qu'une seule des deux filières les intéressait vraiment.

Le jury ne pense donc pas que cela soit une bonne option et il n'est pas souhaitable que cette possibilité soit reconduite dans les années à venir (alourdissement du concours pour peu d'apport).

- service public, missions de Météo-France

Pour la seconde partie de l'entretien, il est important que le candidat ait une certaine connaissance de l'Établissement Public dans lequel il souhaite entrer, le jury ne saurait se contenter de banalités associées à Météo-France.

Les notions de service public et de devoir d'un fonctionnaire sont souvent mal connues des candidats alors qu'elles ont une place majeure dans leur futur métier. Il est important que les candidats montrent une bonne connaissance de ce domaine.

Avis et recommandations du jury sur les épreuves orales du concours **Interne** TSM 2024

Cette année, 6 places étaient ouvertes en interne, dont 2 dans la filière « exploitation » et 4 dans la filière « instruments et installations ».

Dans la filière « exploitation » sur 3 candidats déclarés admissibles 2 se sont présentés à l'épreuve orale et 1 seul candidat a été admis.

Pour la filière « instruments et installations » aucun candidat ne s'est présenté.

Le jury regrette fortement le manque de candidats pour ce concours interne.

Contexte :

Préalablement à l'épreuve orale, le candidat doit déposer un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), mis à disposition du jury.

L'épreuve orale se décompose en 2 parties.

La première consiste en un exposé du candidat sur son parcours professionnel, d'une durée de dix minutes au plus. Cet exposé est basé en grande partie sur le dossier RAEP, présentant les acquis de l'expérience professionnelle utiles à l'exercice du métier de technicien supérieur de la météorologie de 1^{re} classe dans la spécialité au titre de laquelle il concourt.

Pour la seconde partie, l'entretien se poursuit, par un échange questions/réponses entre les membres du jury et le candidat. Les questions peuvent être liées à l'exposé, mais peuvent aussi porter sur Météo-France en général ou encore sur les projets et motivations professionnelles du candidat.

Remarques :

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation. Le dossier RAEP n'est pas noté. Cela étant, même s'il n'est pas noté officiellement, ce dossier est important, car il sert de point d'appui au jury pour préparer l'entretien. Le dossier doit donc être de qualité, pour que l'entretien, lors de l'oral, soit efficace et ciblé sur les compétences du candidat.

Il est important de bien structurer ce document en faisant ressortir les acquis de la formation initiale, l'expérience professionnelle, les acquis plus récents issus de la formation permanente. Pour la partie expérience professionnelle, il ne faut pas hésiter à souligner le cadre et les conditions de travail, les fonctions et les responsabilités.

L'objectif de cette première partie est de donner une vision claire du parcours professionnel du candidat.

La deuxième partie de l'épreuve orale, est un échange entre les membres du jury et le candidat. Cette partie doit servir au candidat à démontrer ses motivations. Une connaissance de l'établissement, de son organisation, de ses implantations géographiques, de ses missions est un point positif. Il est essentiel que le candidat connaisse les différents métiers de l'établissement et de ce fait les différents postes sur lesquels il peut être amené à travailler à l'issue de la formation à l'ENM. Avoir un projet professionnel cohérent au sein de Météo-France est un atout certain.